

Dynamiques paysannes

Mali - Office du Niger

Le mouvement paysan peut-il faire reculer l'agro business ?

Entretien avec Benoit Dave

L'Office du Niger
en quelques chiffres...

Les effets macroéconomiques
de la filière riz

Carte de situation

Zoom sur le réseau d'irrigation
de l'Office du Niger

Zoom sur le Sexagon

Un entretien avec **Benoît Dave**, chercheur à l'ULB, au CECID, le Centre d'Études de la Coopération Internationale et du Développement. Il s'est spécialisé dans l'étude des mouvements paysans ouest africains, principalement au Mali. Il est également membre du Conseil Scientifique du Sexagon, le Syndicat des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger.

DP.: Depuis 2003, vous avez effectué une quinzaine de missions au Mali où votre terrain d'études principal est l'Office du Niger. Quelle est votre lecture des enjeux actuels à l'Office ?

Benoît Dave: Avant d'en venir aux enjeux, il faut peut-être rappeler brièvement que l'Office du Niger est un organisme public malien qui gère, en plein Sahel, un domaine irrigué de 80.000 ha en utilisant l'eau du fleuve Niger. On y cultive principalement du riz, mais également la canne à sucre et différents produits maraîchers comme l'oignon et la tomate. Près de la moitié de la production rizicole malienne provient de la zone Office du Niger. Quelque 25.000 exploitations familiales y sont installées sur des petites parcelles dont la taille moyenne est de 3,7 ha. Les exploitants ne sont pas propriétaires de la terre. Ils sont locataires à titre gratuit, mais doivent cependant s'acquitter d'une redevance annuelle pour l'entretien du réseau d'irrigation.

L'Office du Niger en quelques chiffres

(d'après une enquête réalisée en 2006 auprès de 400 exploitations par l'ULB, les FUNDP et l'Université Mande Bukari de Bamako)

Superficie aménagée en irrigation contrôlée	80.000 ha
Nombre d'exploitations familiales	Environ 25.000
Rendement rizicole	Environ 4 tonnes/ha
Production rizicole annuelle	300.000 à 350.000 tonnes
Superficie moyenne d'une exploitation familiale	3,7 ha
Pourcentage d'exploitations disposant de moins de 3 ha	56 %
Nombre moyen de personnes vivant dans une exploitation	13
Population vivant dans la zone	Environ 400.000 personnes

Depuis sa création dans les années 30 par le colonisateur français, l'Office du Niger a toujours été considéré comme le fleuron du développement agricole malien. Il a également été traversé par tous les mythes du développement. Pendant la période coloniale, il s'agissait surtout de produire du coton bon marché pour

les industries de la métropole. Pendant la première décennie des indépendances, l'objectif du gouvernement socialiste était de tirer de l'ON, et de ses paysans, des surplus pour le financement de l'industrialisation. Cette stratégie a fait faillite face à la résistance passive des paysans embrigadés et pressurés. Le régime militaire qui a pris le relais pendant les années 70 et 80 a encore musclé l'encadrement, tout en réorientant la production vers la riziculture. La libéralisation économique imposée dans les années 90 a propulsé les paysans sur le marché, en fait dans les filets des grands commerçants qui contrôlent, en connivence avec les cadres de l'État, l'approvisionnement en engrais et la commercialisation du riz. Toutes ces stratégies construites sans les paysans et souvent contre les paysans ont globalement échoué.


DP: *Vous suggérez donc que les politiques de libéralisation ont échoué et que l'Office du Niger ne serait pas la « success story » vantée par certains...*

BD: L'Office du Niger et le gouvernement annoncent des rendements rizicoles de 6 tonnes à l'ha, soit une production de l'ordre de 450.000 à 500.000 tonnes par an pour l'ensemble de la zone Office du Niger. Nous avons démontré dans un article publié en 2007¹ que ces chiffres étaient largement surestimés et que la vérité se situe davantage autour d'un rendement de 4 tonnes à l'hectare et de 300.000 tonnes produites. Ce qui n'est pas honteux, puisqu'au début des années 80, avant la généralisation de la technique du repiquage, les rendements moyens étaient inférieurs à 2 tonnes à l'hectare.


Cela relativise cependant la « success story ». Si on ajoute à cela, l'endettement quasi généralisé des exploitations familiales et des organisations paysannes, le mouvement de désinvestissement qui touche de nombreuses exploitations obligées d'abandonner tout ou partie de leurs parcelles ou de vendre leurs bœufs de labour (45% ne possèdent pas un attelage complet), et, l'implosion de nombreuses familles désertées par les fils qui partent tenter leur chance ailleurs, on constate qu'on se trouve bien dans une impasse.

Nous faisons l'hypothèse que la principale cause de cette situation trouve son origine dans l'impasse foncière où se trouvent les exploitations familiales. 56% des exploitations familiales disposent de moins de trois ha de

terres aménagées, seuil considéré comme minimal pour faire vivre une exploitation rizicole à l'Office du Niger. Ce chiffre est en constante progression parce beaucoup d'exploitations se morcellent au moment des successions ou de conflits familiaux, ou parce que des exploitants surendettés sont obligés de vendre une partie de leurs champs, alors que cette pratique est interdite. Par contre, les exploitations n'ont quasiment aucune possibilité d'obtenir de nouvelles terres : les nouveaux aménagements destinés aux petits exploitants se font rares et sont souvent confisqués par des fonctionnaires, des commerçants ou des nouveaux exploitants. Par ailleurs, le crédit d'investissement est inaccessible pour un petit exploitant qui ne peut donc réaliser lui-même de nouveaux aménagements. Le coût de l'aménagement d'une parcelle irriguée se situe dans une fourchette entre 1.500.000 et 3.000.000 Fcfa², en fonction de l'incorporation ou non du réseau primaire et des équipements collectifs (voirie, ponts,...). Aucun paysan ne peut sortir une telle somme sans recours au crédit.



La situation actuelle trouve son origine dans l'impasse foncière où se trouvent les exploitations familiales.



DP: *Face à cette situation, le gouvernement, ainsi que certains bailleurs, préconisent une nouvelle stratégie basée sur l'investissement privé, ce qu'on appelle l'agro business...*

BD: En effet, le Président de la République et le Gouvernement Malien rappellent régulièrement que leur priorité est de parvenir au plus tôt à l'autosuffisance agricole du pays, et même de faire du Mali une puissance agricole exportatrice. Dans cette perspective, l'Office du Niger occupe une place centrale. L'objectif est de porter à 200.000 ha la superficie aménagée d'ici 2020... Mais une fois encore, les paysans ne sont pas au cœur du dispositif. Au contraire, considérant qu'il n'est ni possible, ni efficace d'aménager avec les deniers publics de nouvelles parcelles irriguées pour les paysans, l'État multiplie les appels aux investisseurs nationaux et étrangers pour développer la zone... tandis que les paysans sont laissés à eux-mêmes, à leurs dettes et à leurs petits lopins. Le nouveau mythe est arrivé. C'est l'agro business.

Les premiers investisseurs à se manifester sont des grands groupes agro industriels. Les investisseurs chinois qui contrôlent déjà, dans la zone Office du Niger, la sucrerie Sukala et 6000 ha de plantation de canne à sucre veulent doubler, voire tripler les superficies cultivées et leur capacité de production. Le groupe Malybia contrôlé

1: Dave (Benoît), Office du Niger au Mali : les chiffres officiels de la production rizicole sont surestimés, Les Cahiers de Mande Bukari N°6, Université Mande Bukari, Bamako, 2007.

2: Soit entre 3.000 et 5.300 €.



© SOS Fam-A. Locatena.

Le repiquage du riz se déroule de la fin de la saison humide au début de la saison sèche, entre décembre et février.

par des capitaux privés liés à la famille Kadhafi envisage d'aménager 100.000 ha dont 19.000 ha avant 2012. Le projet Sosumar porté par le groupe sud africain « Transvaal Sugar Beperk » prévoit l'aménagement de 14.000 ha pour la culture de canne à sucre qui sera transformée sur place en sucre et en éthanol. Face à l'effondrement de la production cotonnière au Mali, la Hui-coma, entreprise malienne spécialisée dans la production de l'huile de coton, cherche de nouveaux débouchés pour ses usines en produisant d'autres oléagineux comme le tournesol ou le soja. Ils projettent d'aménager à terme 100.000 ha. D'autres projets sont discutés et négociés dans les antichambres ministérielles et surtout présidentielles, notamment dans le secteur des agro carburants. Une décision emblématique de cette priorité accordée aux investisseurs internationaux pourrait, selon la rumeur bamakoise, être prise prochainement : la création d'un secrétariat d'état en charge de l'Office du Niger qui donnerait le rang de ministre au PDG de l'Office du Niger. Cette décision impliquerait le rapatriement de la direction stratégique de l'Office à Bamako, ... plus près des investisseurs de passage, mais aussi, de plus en plus loin des paysans travaillant dans la zone...

A côté de ces investisseurs industriels, une autre catégorie d'agro-entrepreneurs est visée : des exploitations de taille moyenne, -entre 3 et 48 ha-, qui recevraient un titre foncier ou un bail emphytéotique en contrepartie de la prise en charge d'une partie des aménagements. Bien que

cela ne soit pas encore fixé définitivement, cette prise en charge viserait les réseaux tertiaires et secondaires, soit un montant d'environ 1.500.000 Fcfa/ha qui devra être payé sur une période d'une vingtaine d'années. Trois projets

sont actuellement construits sur ce modèle. Le projet « Millenium Challenge Account » financé par le gouvernement américain vient de lancer l'aménagement de 14.000 ha qui seront vendus en lots de 5, 10 et 30 ha. L'UEMOA³ a engagé les études pour l'aménagement de 11.000 ha dont 5.500 à réaliser avant 2012. Ces aménagements seront cédés à des ressortissants des 8 pays membres en lots de 9, 21 ou 48 ha. Les maliens devraient recevoir un titre foncier, tandis que les non nationaux ne pourraient obtenir qu'un bail emphytéotique puisque la loi malienne réserve le titre foncier à ses nationaux. Un troisième projet, financé par la Banque Mondiale, est déjà finalisé. Il s'agit d'un projet visant à tester l'impact de l'octroi du titre foncier à des petits et moyens exploitants. Ce test, dit de Koumouna, le village où l'aménagement a été réalisé, porte sur une superficie d'environ 830 ha divisés en 130 lots de 3 ha et en un petit nombre de lots de taille plus importante. La philosophie de ces trois projets est identique : l'octroi du titre foncier et la participation aux investissements va créer une sécurisation, une motivation et une approche plus rationnelle de l'exploitation agricole. L'objectif

3: L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine qui regroupe 8 pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

L'État multiplie les appels aux investisseurs nationaux et étrangers pour développer la zone.

3: L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine qui regroupe 8 pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

est de « mettre en place une nouvelle race de producteurs » comme n'hésitait pas à l'affirmer le gouverneur de la Région de Ségou lors de l'inauguration du périmètre de Koumouna.

DP: *Ces projets de taille plus réduite ne peuvent-ils apporter une solution aux problèmes d'exiguïté des exploitants actuels ?*


BD: Nous en doutons fortement. La première raison en est l'absence de toute stratégie de remembrement. Le besoin des petits exploitants est d'ajouter quelques ha à leur exploitation actuelle, à proximité de celle-ci. Si les nouveaux aménagements sont situés à 10, 20 ou 50 km de chez lui, cela ne répond évidemment pas à son problème. Or, n'oublions pas que les aménagements de l'Office du Niger s'étirent le long du Fleuve et des canaux d'adduction sur une distance de 200 km. Le projet « Millenium Challenge Account » est situé dans le secteur d'Alatona, à l'extrémité nord de la zone, alors que le projet UEMOA est situé à l'autre extrémité... Ajoutons à ce premier obstacle le fait que les superficies qui intéresseraient les exploitations familiales sont principalement des petites superficies de 3 à 5 ha. D'ici 2012, ces lots de petite taille ne représentent que 8.000 ha sur l'ensemble des trois projets cités plus haut. Et ceux-ci sont, pour l'essentiel, dévolus aux populations autochtones, des éleveurs et exploitants de parcelles pluviales, qui sont chassés de leurs terres pour y réaliser les aménagements. Rien n'est donc prévu dans ces projets pour les exploitations familiales de l'Office du Niger. Quant aux parcelles plus grandes, entre 9 et 60 ha, elles demandent la rédaction d'un plan d'affaires, l'acquisition d'équipements motorisés... et dépassent les ambitions et les moyens de la plupart des exploitations familiales. Les entrepreneurs visés sont des fonctionnaires ou des commerçants qui pourront répondre aux exigences de réalisation d'un plan d'affaires et disposent d'autres sources de revenus leur permettant de trouver des financements pour l'équipement. Concernant ces investisseurs extérieurs ou périphériques au monde rural, on peut se poser deux questions : seront-ils au rendez-vous et, leur engagement sera-t-il pérenne ? Les premières expériences en la matière menées par l'USaid, et par la Banque Mondiale, à Koumouna, ne sont guère probantes. Peu de candidats sérieux ont répondu à l'appel. De la même façon, les expériences d'attribution de parcelles à des « jeunes diplômés » se sont soldées par des échecs.

Le réseau d'irrigation à l'Office du Niger


On distingue le réseau primaire (le barrage de Markala construit sur le fleuve Niger et le canal principal), le réseau secondaire (les canaux d'adduction et les drains de vidange reliés au canal principal), le réseau tertiaire (les canaux et les drains qui alimentent directement les parcelles), et le réseau parcellaire (les diguettes et rigoles à l'intérieur du champ).

DP: *Quelle autre stratégie peut-on mettre en place? Le gouvernement et les bailleurs n'ont peut-être pas totalement tort quand ils disent qu'ils ne peuvent continuer à financer les nouveaux aménagements pour les céder gratuitement aux paysans...*

BD: Nous avons longuement discuté de ces questions au sein du Conseil Scientifique du Sexagon. Le syndicat ne demande pas qu'on donne la terre gratuitement aux paysans. Ce que le Sexagon veut, c'est que les paysans puissent devenir des investisseurs, qu'ils puissent développer leur exploitation... et le pays. Nous travaillons actuellement avec le Sexagon sur un plan en six points pour concrétiser cet objectif d'un développement endogène porté par la paysannerie.



Le Sexagon veut que les paysans puissent devenir des investisseurs, qu'ils puissent développer leur exploitation... et le pays.

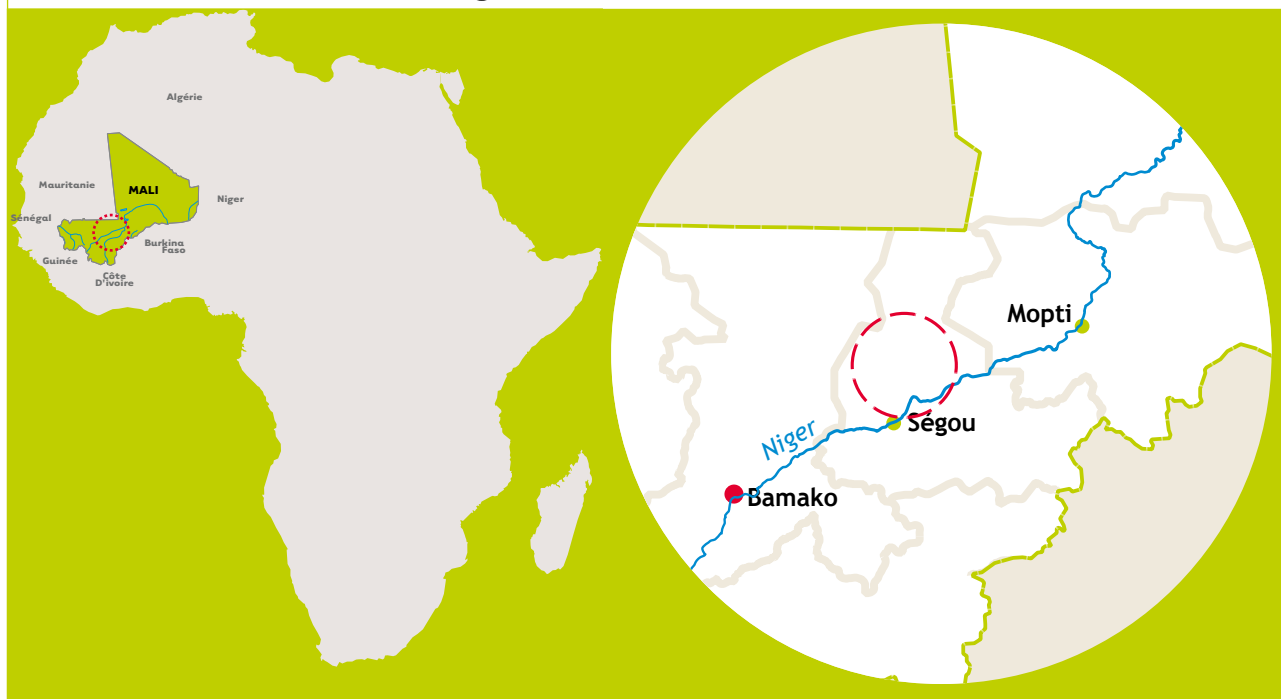


La première chose à régler est celle du statut foncier des paysans. Il faut renforcer la sécurité foncière des petits exploitants. Le bail précaire qui leur est accordé n'est pas satisfaisant. Mais la généralisation du titre foncier n'est pas pour autant la solution. Elle est trop risquée dans le contexte actuel où une majorité d'exploitations est en grande difficulté. Une telle disposition risquerait d'aboutir très rapidement à des ventes massives et à l'exclusion d'un grand nombre de paysans, qui seront alors poussés à l'exode alors qu'il

existe très peu d'emplois industriels. Nous préférons l'octroi d'un bail emphytéotique sur 50 ans ou 99 ans. Cette formule a le double avantage de ne pas permettre de cession sans l'accord du prêteur, ce qui empêcherait les ventes forcées, et de constituer un droit réel pouvant représenter une garantie bancaire. Nous vérifions actuellement la compatibilité de cette hypothèse avec la législation malienne.

Il faut ensuite se mettre d'accord sur le prix à payer par l'exploitant pour obtenir une nouvelle parcelle. Nous pré-

La zone de l'Office du Niger



© Warming

Cerclée de rouge, la zone de l'Office du Niger au Mali.

conisons l'application d'une tarification qui prenne en compte la situation foncière et économique des investisseurs. Ainsi, jusqu'à concurrence de 3 ha, un exploitant familial aurait à payer le coût des aménagements tertiaires et parcellaires, soit environ 500.000 Fcfa par hectare. Au-delà de 3 ha, il paierait également la réalisation du réseau secondaire, soit environ 1.500.000 Fcfa/ha. Les investisseurs « capitalistes » -industriels, fonctionnaires, commerçants- devraient quant à eux couvrir l'ensemble de l'investissement, réseau primaire inclus, soit un investissement de l'ordre de 2.500.000 à 3.000.000 Fcfa.

Des agences foncières – ou l'ON ?- joueraient un rôle déterminant pour planifier, pré-financer et faire réaliser les nouveaux aménagements avant de mettre ces parcelles « clefs en main » sur le marché aux conditions définies ci-dessus. Les petits exploitants familiaux devraient être prioritaires. Ces agences foncières auraient également un rôle de garant auprès des banques en s'engageant à racheter à celles-ci les baux saisis auprès des paysans qui ne peuvent plus honorer leurs remboursements.

Une politique de consolidation foncière des exploitations existantes doit s'accompagner d'une politique volontariste de remembrement.

La quatrième condition à mettre en œuvre est l'organisation d'une offre de crédit long terme accessible aux paysans. L'octroi de baux emphytéotiques bancables, garantis par une agence foncière devrait stimuler les banques et les institutions de micro-crédit dans ce sens. Nous devons rencontrer prochainement les institutions bancaires de la place pour vérifier leur intérêt pour cette formule.

Le point suivant a déjà été évoqué. Une politique de consolidation foncière des exploitations existantes doit nécessairement s'accompagner d'une politique volontariste de remembrement. La mise en œuvre de celle-ci pourrait être confiée à l'Office du Niger. Des marges de manœuvre existent pour mener à bien une telle politique, dans la mesure où un grand nombre de « non-résidents » se sont progressivement implantés dans les terroirs villageois. Ces « non-résidents » pourraient être délocalisés vers de nouveaux aménagements afin de permettre l'agrandissement des exploitations du village sur le terroir villageois. La condition indispensable pour mener à bien cet exercice délicat est l'existence d'un cadastre informatisé et transparent. Ce qui est loin d'être le cas

actuellement, surtout pour le second qualificatif. En effet, cela suppose de lever le voile sur un certain nombre de prête-noms derrière lesquelles se cachent des fonctionnaires, des commerçants et des agents de l'ON...

Dernière condition à mettre en œuvre : la création d'un environnement institutionnel et économique favorable pour l'exploitation familiale. Sans rentrer dans trop de détails, il s'agit d'améliorer les performances de l'Office du Niger en matière d'entretien et de gestion des réseaux d'irrigation, d'améliorer et de consolider l'offre de crédit, de mettre en œuvre des mécanismes de désendettement des exploitants et des organisations paysannes et de renforcer le pouvoir de négociation des paysans face aux commerçants. Ce dernier objectif est essentiel et sa réalisation dépendra de la capacité d'auto organisation des paysans en coopératives d'approvisionnement, de commercialisation, de transformation, mais aussi, de l'appui que l'État décidera d'apporter à cette économie sociale paysanne émergente. Cet appui pourrait prendre la forme d'achats prioritaires auprès des coopératives paysannes pour la constitution des stocks publics de céréales ou pour l'approvisionnement de l'armée. L'État pourrait également développer un programme d'appui aux coopératives céréales, notamment en matière d'investissement.

DP: *Cette stratégie de développement endogène est-elle incompatible avec l'arrivée d'investisseurs nationaux et étrangers ? L'exploitation agricole familiale peut-elle côtoyer l'agro-entreprise et l'agro-industrie ?*

BD: Théoriquement, il n'y a pas d'incompatibilité. Il faut cependant tenir compte des ressources disponibles et définir clairement les priorités. L'État et l'ON doivent jouer un rôle de régulateur, d'arbitre et se poser clairement en défenseur et promoteur de l'exploitation familiale. Si l'État ne joue pas ce rôle, on devine comment tour-



Faliry Boly, leader du Sexagon, dans un champ d'oignons de l'ON

© SOS Fam, L. Levalle.

neront rapidement les rapports de force... L'État doit notamment veiller à réserver suffisamment de terres de qualité pour les exploitants familiaux. Il doit surtout arbitrer en matière d'accès à l'eau. C'est surtout pendant la saison sèche que les problèmes peuvent se poser. Il y a un risque réel de voir l'eau d'irrigation, rare à ce moment de l'année, accaparée par les grands exploitants industriels, pour la culture de la canne à sucre notamment. Dans ce cas, les petites exploitations verront diminuer les possibilités d'effectuer une double culture annuelle, une pratique pourtant indispensable à la rentabilité des exploitations. Il est essentiel également que l'Office du Niger et l'État gardent un contrôle réel sur l'ensemble de la zone, ainsi qu'une vraie capacité à imposer des règles qui s'appliquent à tous. Aujourd'hui on est loin de cette situation. Les statuts fonciers et les conditions d'accès à la terre varient de plus en plus en fonction des projets et des bailleurs. L'Office du Niger est affaibli par une série d'« affaires », par la menace d'une délocalisation

Sexagon

Le Syndicat des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger (Sexagon) a été créé en 1996 pour défendre les paysans de la zone dont les intérêts étaient trop souvent bafoués par les décisions de l'ON. Fort des 12.000 paysans qu'il représente, le syndicat ne peut plus être oublié, ni ignoré par les autorités lors des réunions relatives à l'aménagement de la zone. C'est ainsi qu'il est notamment déjà parvenu à rétablir un grand nombre de familles qui avaient été chassées de leur terre.

Situé dans la ville de Niono, au cœur de la zone dite « Office du Niger », le syndicat oeuvre non seulement pour la question foncière, mais également en faveur de :

- ☛ *l'organisation du marché du riz, en particulier pour la mise en place de coopératives de commercialisation.*
- ☛ *la question environnementale (la salinisation des terres, la baisse des rendements, la gestion de l'espace et le déboisement à cause des aménagements de nouvelles parcelles...)*
- ☛ *l'accès aux intrants (engrais, matériel) de qualité, en quantité suffisante et en temps opportun ainsi que l'accès aux crédits.*

Effets macroéconomiques de la filière riz au Mali en 2003 (AFD, 2005)

	Millions de FCFA	%
Valeur ajoutée totale	108 356	100
Dont revenus ruraux	72 819	67
Revenus urbains	25 034	23
Revenus État	10 503	10
Devises	38 798	

de sa direction à Bamako et le morcellement de la zone en différents secteurs où bailleurs et investisseurs font leur loi.

DP: L'«initiative Riz» lancée début 2008 par le gouvernement pour soutenir la production rizicole semble pourtant indiquer une volonté d'appui aux exploitations familiales.

BD: Vous avez raison. Début 2008, face à la flambée des prix des denrées alimentaires et aux frémissements de la rue, le gouvernement a bravé les interdits libéraux dictés par les conseillers occidentaux, en s'engageant dans un plan ambitieux de soutien à la production rizicole. Le plan, monté très rapidement avec un grand volontarisme dans le cabinet du premier ministre, additionnait des subventions pour l'achat de semences et d'engrais, ainsi que des aides à l'investissement agricole. Ces subventions agricoles orientées vers les producteurs familiaux, les seuls à produire du riz au Mali, étaient certainement nécessaires, notamment en matière d'approvisionnement en engrais dont les prix avaient presque doublé. Il est trop tôt cependant pour tirer des conclusions définitives sur l'efficacité du plan. Les récoltes ne sont pas terminées. Et il faudra surtout voir comment cette stratégie évoluera à l'avenir, comment le gouvernement sera capable de tenir tête aux grands commerçants et aux investisseurs de l'agro business. Et surtout, voudra-t-il construire un partenariat privilégié avec les acteurs paysans? Nous voudrions croire que cette initiative gouvernementale marque une inflexion de la politique agricole malienne.

DP: Vous pensez que la stratégie «paysanne» élaborée avec le Sexagon a vraiment des chances de l'emporter ou sera-t-elle balayée par la puissance des intérêts financiers en jeu ?

BD: Avec l'«Initiative Riz», nous voyons que la position du gouvernement peut bouger. C'est une première

raison d'être optimiste. Il nous semble par ailleurs que les bailleurs occidentaux se posent de plus en plus de questions sur la stratégie à suivre et se rapprochent du mouvement paysan dans leur dénonciation d'une stratégie trop exclusivement favorable à l'agro business. Même à l'Union Européenne et à la Banque Mondiale on s'interroge. Ce revirement tient probablement pour une bonne part au fait que les investisseurs qui sont au rendez-vous sont chinois, arabes ou sud africains... Il y a cependant là des alliances possibles pour le mouvement paysan.

Une autre raison d'être positif, c'est l'arrivée en zone Office du Niger, de la première institution de micro finance au Mali, Kafo Jiginew, une institution qui a construit son histoire avec les paysans. L'arrivée de ce nouvel acteur pourrait déboucher sur des partenariats novateurs avec les organisations paysannes. C'est justement au niveau de ces dernières que les évolutions sont les plus encourageantes. Le Sexagon a créé cette année une trentaine de coopératives d'approvisionnement et de commercialisation. Ces coopératives de base devraient être une centaine dès l'année prochaine. Deux ou trois unités de transformation du riz sont également en gestation. Dans les prochaines semaines, cinq unions coopératives et une fédération seront créées pour animer ce réseau de coopératives paysannes. Le mouvement paysan est donc en train de franchir un cap important en zone Office du Niger. Ce sera nécessaire pour peser sur les choix cruciaux qui seront pris dans les prochains mois, notamment au moment de négocier la révision du Décret de Gérance, le décret qui définit les règles de gestion du foncier à l'Office du Niger.

Si vous souhaitez contacter Benoit Dave:
benoit.dave@ulb.ac.be

SOS Faim et les Organisations Paysannes

SOS Faim appuie depuis de nombreuses années des organisations paysannes en Afrique et en Amérique latine. Comme en microfinance par exemple, les appuis aux organisations paysannes doivent être interrogés dans leurs finalités, leurs modalités et leurs conditions de mise en oeuvre. C'est dans cet esprit que SOS Faim publie notamment « *Dynamiques Paysannes* ». Vous pouvez retrouver cette publication, en version téléchargeable en français, anglais et espagnol, sur le site Internet de SOS Faim : www.sosfaim.org

Les derniers numéros de *Dynamiques Paysannes* ont concerné :

<p>n° 19 Une dynamique locale se crée autour des banques de céréales : le cas de FCE en Éthiopie</p>	<p>n° 15 Une approche du développement local : l'animation territoriale</p>
<p>n° 18 Une organisation paysanne au Sénégal, exemple de la FAPAL</p>	<p>n° 14 Consommer « bio », un privilège des pays du Nord ?</p>
<p>n° 17 Les Organisations interprofessionnelles en Afrique de l'Ouest</p>	<p>n° 13 Lait, une production dans la mondialisation</p>
<p>n° 16 L'artisanat rural en Bolivie</p>	<p>n° 11-12 Techniques d'irrigation : l'exemple érythréen</p>

Parallèlement à *Dynamiques Paysannes*, SOS Faim édite une autre newsletter, « Zoom Microfinance » consacrée aux enjeux rencontrés dans leur développement par les institutions de microfinance ou les organisations paysannes actives dans ce secteur. Vous pouvez aussi retrouver cette publication, en version téléchargeable en français, anglais et espagnol, sur le site Internet de SOS Faim : www.sosfaim.org

Editeur responsable : Freddy Destrait, 4 rue aux Laines, B-1000 Bruxelles (Belgique)

Coordination: Marine Lefebvre

Graphisme: www.marmelade.be

SOS Faim – Agir avec le Sud

Rue aux Laines, 4 B-1000 Bruxelles - Belgique **Tél.** 32-(0)2 511 22 38 **Fax** 32-(0)2 514 47 77

E-mail info.be@sosfaim.org

SOS Faim – Action pour le développement

88, rue Victor Hugo L-4141 Esch-sur-Alzette - Luxembourg **Tél.** 352-49 09 96 **Fax** 352-49 09 96 28

E-mail info-luxembourg@sosfaim.org

Site internet www.sosfaim.org

Dynamiques Paysannes est réalisé avec le soutien de la Direction générale de la Coopération internationale de Belgique et du Ministère des Affaires Étrangères luxembourgeois.